

tion. » Et comme M. de Dreuzy-Brézé rappelait les ordres du roi : « Oui, monsieur, répliqua Mirabeau, nous avons entendu les intentions qu'on a suggérées au roi. Je déclare que si l'on vous a chargé de nous faire partir d'ici, vous devez demander des ordres pour employer la force, car nous ne quitterons nos places que par la puissance des baïonnettes. » L'Assemblée continua de délibérer. Mirabeau prit dès lors une part des plus actives aux débats, toujours sur la brèche, s'appropriant habilement les pensées des autres, et ajoutant aux inspirations qu'on lui donnait le prestige d'une irrésistible éloquence. En juillet, il demanda, le 8, l'éloignement des troupes de Versailles, et, le 16, le renvoi des ministres; lors de la nuit du 4 août, il disait à Sieyès : « Voilà bien nos Français : ils sont un mois à discuter sur des syllabes, et dans une nuit, ils renversent tout l'ancien ordre de la monarchie. » En septembre, il défendit les projets financiers de Necker, et entraîna le vote de l'Assemblée, par l'éloquente évocation de la banqueroute. En novembre, il s'éleva avec une remarquable compétence contre la centralisation de la banque (Caisse d'escompte) à Paris : « Nous avons aboli les privilèges et vous voulez en créer un... » Sur le droit de paix et de guerre à attribuer au roi ou à l'Assemblée, il obtint, après une lutte mémorable, que le droit resterait au roi, sauf à l'exercer conjointement avec l'Assemblée. Ce fut alors que le parti avancé l'accusa de trahison, d'être vendu à la cour, et fit crier par les rues la *grande trahison de Mirabeau*. Mirabeau s'était en effet rapproché de la cour, car, « tribun par calcul et aristocrate par goût », selon le mot de Necker, il avait bien voulu, au début, essayer sur la royauté la puissance de ses coups, mais ses préférences secrètes et avouées étaient pour une monarchie constitutionnelle, dont il aurait été le premier ministre et le tuteur nécessaire. Ce fut ce qui l'entraîna dans le parti de la résistance, bien plus que l'argent dont la cour soldait ses services : « Je suis payé, disait-il, mais je ne suis pas vendu. » Il défendit donc énergiquement la sanction royale : « J'ai voulu, disait-il, délivrer les Français de la superstition de la monarchie pour y substituer le culte. » Il s'éleva contre la loi contre les émigrés, « jurant de lui désobéir ». L'ardeur de sa colère dominait l'Assemblée, et Barnave lui-même, son digne adversaire, n'osait protester, quand Mirabeau jetait à la gauche murmurante la dédaigneuse apostrophe : « Silence aux trente voix ! » Nommé membre de l'administration départementale de Paris le 16 janvier 1791, et président de l'Assemblée le 31, il prit encore la parole, le 22 mars, à propos de la régence, et le 27 sur les mines; ce fut son dernier discours. Les fatigues de la tribune jointes aux excès ininterrompus d'une vie de plaisirs avaient ruiné sa robuste constitution. Il tomba malade le 28 mars, et expira le 2 avril, à huit heures et demie du matin, âgé de 42 ans, en murmurant, dit-on, ces dernières paroles : « J'emporte avec moi le deuil de la monarchie; les factieux s'en disputeront les lambeaux. » Sa mort causa dans tous les partis une profonde stupeur; on lui fit d'imposantes funérailles, et ses restes furent déposés dans l'église Sainte-Geneviève qui fut érigée en Panthéon, et dont la façade reçut cette inscription : « AUX GRANDS HOMMES LA PATRIE RECONNAISSANTE. » En novembre 1792, la découverte de l'armoire de fer aux Tuileries livra la preuve des subsides qu'il avait touchés de la cour. Son buste, qui ornait encore la salle des Jacobins, fut brisé,

et, le 21 septembre 1794, son cercueil fut chassé du Panthéon, pour faire place à celui de Marat. Un huissier de la Convention s'avança devant la porte du monument, et lut à haute voix le décret qui excluait « les restes d'Honoré Riquetti Mirabeau ». Déposés dans un cercueil de bois, ils furent inhumés, sans aucune marque, dans le cimetière dit de Clamart, au faubourg Saint-Marcel. Des fouilles récentes (1889) entreprises dans le but de les retrouver n'ont donné aucun résultat. Mirabeau a été l'objet des jugements les plus divers. « Capable de tout pour de l'argent, même d'une bonne action », a dit Rivarol; « laideur éblouissante, figure flétrie, imposante et livide, effronterie de la levre se mariant à l'éclair des yeux, il avait l'âme de son visage », ajoute Louis Blanc. « La calomnie organisée contre Mirabeau, dit au contraire Proudhon, fut une honte pour le parti révolutionnaire de 1789 et une calamité nationale. » Entre ces citations, la vérité est peut-être dans ces deux lignes de Michelet : « Y eut-il corruption ? oui. — Y eut-il trahison ? non. »

MIRABEAU (ANDRÉ-BONIFACE-LOUIS RIQUETTI, VICOMTE DE), dit MIRABEAU-TONNEAU, député en 1789, né à Paris le 30 novembre 1754, mort à Fribourg-en-Brisgau (Allemagne) le 15 septembre 1792, frère du précédent, eut une jeunesse orageuse et semée de scandales, qui, à la vérité, passèrent presque inaperçus au milieu des désordres de son aîné; aussi disait-il plus tard : « Dans toute autre famille, je passerais pour un mauvais sujet et pour un homme d'esprit; dans la mienne, on me tient pour un sot et pour un homme rangé. » Chevalier de l'ordre de Malte dès le berceau, il fut emprisonné à Malte pendant près de trois ans, à la suite d'un esclandre analogue à celui qui avait coûté la vie au chevalier de La Barre. De retour en France (1778), il partit presque aussitôt pour l'Amérique, servit non sans bravoure sous les ordres des amiraux de Guiche et de Grasse, puis dans l'armée de terre comme aide-major général, et se distingua aux combats de York-Town, de Saint-Eustache et de Saint-Christophe, où il fut grièvement blessé. Le roi lui donna le commandement du régiment de Tournai (infanterie), à la tête duquel il combattit jusqu'en 1782. A cette époque, il se rembarqua pour sa patrie, et, jusqu'à la Révolution, s'abandonna sans retenue à son penchant pour la débauche et l'ivrognerie. On lit dans une biographie, à la vérité peu flattée, intitulée : *Vie privée du vicomte de Mirabeau, député du Limousin* (à Londres, 1790) : « Perdu dans les sentiers fangeux des cours, participant aux crapules clandestines qui souillèrent si longtemps celle du plus modéré et du plus continent des rois, il reportait dans la société ce goût dépravé pour la débauche. Sa passion pour la table et le vin est tellement connue, qu'on ne le distingue plus du comte son frère que par le titre honteux de *Mirabeau-Tonneau*. » Élu, le 23 mars 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par la sénéchaussée de Limoges, il se déclara, dès le début, un des plus violents partisans de l'ancien régime, s'opposa à la réunion des trois ordres, jura « de rester dans la Chambre de la noblesse, dût-il s'y trouver seul », et ne céda qu'un des derniers. Quoique décoré de l'ordre républicain de Cincinnatus, il ne cessa de harceler le côté gauche de bruyantes interruptions mêlées de sarcasmes parfois spirituels, mais presque toujours d'une grossière inconvenance. Le biographe cité plus haut dit encore : « Il s'est fait le

paillasse de l'Assemblée nationale. Il est en possession d'y dire, avec une effronterie qu'il ne peut soutenir qu'à la faveur de l'ivresse continuelle dans laquelle il ne rougit pas de s'y présenter, tout ce que la déraison et la rage peuvent enfanter de plus extravagant. En vain l'Assemblée irritée a-t-elle jusqu'à le fêtrir dans un de ses décrets, son audace n'en est point ralentie; et tandis que le révérend père Duval d'Espréménil dispose ses capucinades perfides, tandis que le Cazalès se prépare à nous étaler toute la fierté puante d'un Espagnol, réunie à celle d'un Ecossais et d'un prince allemand, pour nous donner l'idée de la noblesse d'un gentilhomme français; tandis que le noir abbé Maury attise dans le silence les armes de sa dialectique adroite et les foudres de son éloquence, le vicomte, à l'instar des plus vils farceurs, se répand, au milieu de l'anguste diète, en balourdises de tout genre. Il dirigeait de préférence ses quolibets contre son frère, qui, d'ailleurs, a-t-on remarqué, le ménageait toujours et le défendait souvent. L'Assemblée ayant infligé au vicomte de Mirabeau un blâme dans ses procès-verbaux, son frère se rendit chez lui, et lui reprocha son peu de sobriété: «de quoi vous plaignez-vous?» répondit le vicomte, de tous les vices de la famille, vous ne m'avez laissé que celui-là. Il se battit en duel avec le comte de la Tour-Maubourg, et provoqua aussi le duc de Liancourt: il fut blessé dans la première rencontre, et le bruit de sa mort se répandit. A ce sujet, le billet d'enterrement suivant circula dans Paris: «Vous êtes prié d'assister aux convoi, service, et enterrement de très-haut et très-puissant aristocrate, André-Boniface-Louis de Riquetti, vicomte de Mirabeau, député de la noblesse du Haut-Limousin, colonel du régiment de Touraine, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chevalier d'honneur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, membre de la Société de Cincinnatus des Etats-Unis de l'Amérique, qui commença par monsieur le marquis de la Tour-Maubourg son collègue, a été achevé par très-haut très-puissant et très-illustrissime démagogue, François-Alexandre-Frédéric de Liancourt, duc héréditaire, maréchal des camps et armées du roi, grand-maitre de sa garde-robe, chevalier de ses ordres, et député de la noblesse de Clermont en Beauvoisis, qui a débarrassé la nation de ce pesant ennemi, au milieu du champ de Mars, le 22 décembre 1789, en présence de MM. de Lautrec de Saint-Simon, de Causans et de La Châtre, et est décédé en son hôtel rue de Seine, faubourg Saint-Germain, le 23, à 11 heures du matin. L'enterrement se fera en l'église Saint-Sulpice sa paroisse, le 25, à cinq heures du soir. M. Robespierre mènera le deuil. M. Salomon fera les honneurs de la cérémonie. Le parlement de Rennes y assistera par députation. La chambre des vacations du parlement de Paris y assistera en corps. Le clergé est invité, et l'on a droit de s'attendre à l'y rencontrer, le défunt a pris trop vivement son parti pour n'avoir pas mérité ce tribut de reconnaissance. La noblesse suivra le deuil sans manteau, parce que cela ressemble trop à son ancien costume, mais en pleureux, M. Barnave ayant prouvé que cette mode était à la portée de tout le monde...» Après avoir proposé de mettre le Décalogue en tête de la Constitution, avoir repoussé le système d'un Sénat, parlé contre la vente des biens du clergé, donné un démenti à Robespierre à propos du parlement de Rennes, prêté le serment avec restrictions, appuyé la motion de déclarer

nationale la religion catholique, blâmé la municipalité de Bordeaux, etc., il apprit (juin 1793) que le régiment de Touraine, en garnison à Perpignan, venait de s'insurger contre ses officiers. Il y courut, essaya d'armer son régiment contre la garde nationale du pays, et n'ayant pu y réussir, reparti, emportant avec lui les cravates des drapeaux. Une grande rumeur s'ensuivit: arrêté à Castelnaudary, cité à la barre de l'Assemblée pour y rendre compte de sa conduite, il parvint à obtenir le vote de l'ordre du jour; mais ses excentricités devaient lasser ses collègues. Un scandale provoqué par lui au balcon du restaurateur Beauvilliers, au Palais-Royal, d'où il insultait les passants, avait déterminé l'Assemblée à sévir contre Mirabeau-Tonneau, lorsqu'il jugea prudent d'émigrer au delà du Rhin. Il leva cette fameuse *légion de Mirabeau*, connue sous le nom de *hussards de la Mort*, qui fit aux républicains une guerre active d'escarmouches. Le vicomte de Mirabeau mourut à Fribourg (Brisgau) le 15 septembre 1792, à la suite d'une attaque d'apoplexie, et fut inhumé à Salzbach. Le sobriquet que le peuple lui avait donné a été consacré dans de plaisantes gravures de l'époque, où le vicomte est représenté tenant d'une main un verre et de l'autre une bouteille; ses bras sont des cruches, son corps est un tonneau, ses cuisses sont des barils, ses jambes des bouteilles renversées.

MIRAMON-FARGUES (MARIE-JOSEPH-ANATOLE CASSAGNE DE BEAUFORT, MARQUIS DE), député en 1876, né à Lyon (Rhône) le 9 décembre 1828, propriétaire au Puy (Haute-Loire), et d'opinions monarchistes, fut élu, le 20 février 1876, député de la 1^{re} circonscription du Puy, par 6,052 voix (14,496 votants, 19,012 inscrits), contre 5,705 à M. Guyot-Montpayroux, et 2,746 à M. Victor Robert. Il siégea à droite; mais la majorité républicaine ayant invalidé son élection, il n'obtint, au nouveau scrutin du 21 mai suivant, que 4,983 voix contre 7,036 à M. Guyot-Montpayroux, républicain, et 2,030 à M. Jouve. M. de Miramon-Fargues se représenta le 14 octobre 1877; il ne recueillit alors, comme candidat officiel du gouvernement du Seize-Mai, que 7,326 voix contre 7,637 à l'élu, M. Guyot-Montpayroux. Au renouvellement du 21 août 1881, il échoua de nouveau avec 5,153 voix contre 7,504 à M. Jouve, élu, et 746 à M. Robert.

MIRANDE (NICOLAS), membre de la Convention, né à Mauriac (Cantal) le 14 juin 1746, mort à Mauriac le 9 décembre 1815, fut reçu avocat au parlement de Paris en 1770, et exerça au bailliage et présidial d'Aurillac. De retour à Mauriac avant 1789, il embrassa les principes de la Révolution, fut nommé, en 1790, membre de l'administration départementale du Cantal, puis juge au tribunal de district séant à Salers. Le 6 septembre 1792, le département du Cantal l'élut 3^e député suppléant à la Convention, par 182 voix sur 293 votants. Il ne prit aucune part au procès de Louis XVI, n'ayant été admis à siéger que dix mois après, le 7 octobre 1793, au remplacement de Pierre Malhes démissionnaire. Après la session conventionnelle, il devint mesager d'Etat au Conseil des Cinq-Cents; mais bientôt ses hautes qualités de jurisculte le firent appeler (28 floréal an VI) aux fonctions de commissaire du Directoire près le tribunal correctionnel de Mauriac, titre qu'il échangea, en 1805, contre celui de procureur impérial. Tout entier à l'étude et à la pratique du droit, M. Miranda fut confirmé dans ce poste par la première Res-

tauration (1814), et mourut à la fin de 1815, dans l'exercice de ses fonctions, « regretté, dit un biographe, de ses concitoyens dont il avait mérité l'estime et la considération par une probité et un désintéressement sans bornes. » Nicolas Mirande laissa plusieurs enfants et petits-enfants, et plusieurs de ses arrière-petits-fils sont entrés dans la vie publique depuis 1870 : MM. Antoine Mirande, maire d'Aubignac (Cantal); Dominique Mirande, candidat à l'Assemblée nationale en 1871, docteur en droit, actuellement président du tribunal civil de Nantes; Ernest Mirande, officier d'académie, sous-préfet de Brioude; Jules Mirande, sorti de l'Ecole polytechnique en 1854, et mort en 1856, chevalier de la Légion d'honneur, commandant d'artillerie.

MIRANDOL (ANTOINE-JOSEPH-CASIMIR, COMTE DE), député de 1815 à 1831, né à la Chapelle (Dordogne) le 21 décembre 1759, mort à une date inconnue, fils de Jean-Joseph de Mirandol et de Marie-Louise d'Adieux, était, avant la Révolution, officier au régiment de cavalerie Royal-Picardie. Il émigra en 1792, fit campagne, l'année suivante, dans le corps des gentilshommes d'Auvergne, et devint capitaine de dragons en 1794. Après le licenciement de 1795, il alla en Angleterre, rentra en France après le 18 brumaire, et vécut fort retiré pendant toute la durée de l'Empire. A la seconde Restauration, chevalier de Saint-Louis et conseiller général de son département, il fut successivement élu député du grand collège de la Dordogne, le 22 août 1815, par 115 voix (201 votants, 274 inscrits); le 4 octobre 1816, par 102 voix (177 votants, 272 inscrits); le 13 novembre 1820, par 184 voix (232 votants, 346 inscrits); le 16 mai 1822, par 170 voix (181 votants, 339 inscrits); le 6 mars 1824, par 124 voix (204 votants, 323 inscrits); le 24 novembre 1827, par 105 voix (201 votants, 309 inscrits); le 3 juillet 1830, par 122 voix (219 votants, 298 inscrits). Huit jours auparavant, le 23 juin, il avait échoué dans le 1^{er} arrondissement électoral de la Dordogne (Sarlat), avec 59 voix contre 94 à l'élu, M. Jules Bessières, député sortant. M. de Mirandol siégea presque toujours au côté droit. En 1816, il exprima le regret qu'on eût supprimé la commission chargée d'examiner la conduite des officiers pendant les Cent-Jours. Il parla aussi en faveur de l'ordre de Malte, lors de la discussion sur l'aliénabilité des forêts et des bois appartenant encore à cet ordre; il protesta aussi contre la diminution d'effectif de la gendarmerie et de la garde royale. A partir de 1820, il parut fort peu à la tribune, mais ne cessa pas d'appuyer de ses votes les différents ministères. Après la révolution de 1830, il fit adhésion au gouvernement nouveau dans les termes suivants :

« 15 septembre 1830.

« Monsieur le Président,

« Quoique je partage entièrement l'opinion et les sentiments de nos honorables amis qui ont cru devoir donner leur démission, je cède néanmoins aux motifs exprimés par plusieurs autres, et par un noble duc dans la séance de la Chambre des pairs du 23 août dernier.

« Je jure fidélité au roi des Français et obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume.

« Je me rendrai dans le sein de la Chambre aussitôt que j'aurai terminé des affaires importantes.

« Comte de MIRANDOL. »

Il quitta la vie politique aux élections générales de 1831.

MIREMONT (JEAN-FRANÇOIS-CHARLES-ALPHONSE, COMTE DE), député en 1789, né à Reims (Marne) le 11 décembre 1755, mort à Reims le 8 octobre 1815, était capitaine de dragons, lorsqu'il fut élu, le 23 mars 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par le bailliage de Vermandois, avec 89 voix. Il fut envoyé en députation chez le roi, le 5 octobre 1789, pour le prier de donner son acceptation pure et simple à la déclaration des *Droits de l'homme*, partit en congé le 2 avril 1790, et donna sa démission le 25 mai suivant.

MIREPOIX (DE). — Voy. LEVIS.

MIRON DE L'ESPINAY (JACQUES), député de 1824 à 1827, né à Orléans (Loiret) le 26 août 1782, mort à Paris le 21 novembre 1852, était président de tribunal à Orléans, quand il fut élu, le 6 mars 1824, député du grand collège du Loiret, par 140 voix (260 votants, 322 inscrits), contre 119 à M. Dumesnil, maire de Puiseaux. M. Miron de l'Espinay prit place parmi les ministériels, et devint, en 1826, procureur général près la cour royale d'Orléans et chevalier de la Légion d'honneur. Il quitta la vie politique aux élections générales de 1827.

MISPOULET (PIERRE), représentant du peuple en 1848 et en 1849, né à Clairac (Lot-et-Garonne) le 24 avril 1797, d'une famille protestante, était avocat dans sa ville natale; d'opinions libérales, il refusa une place de juge de paix sous la Restauration, fut nommé suppléant après 1830, et élu commandant de la garde nationale. Maire de Clairac en 1832, il donna sa démission en 1835. Après la révolution de février, sans poser sa candidature, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Lot-et-Garonne à l'Assemblée constituante, le 2^e sur 9, par 44,573 voix (88,758 votants, 94,809 inscrits). Il fit partie du comité des cultes, et vota presque toujours avec la droite, *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'incompatibilité des fonctions, *contre* l'amendement Grévy, *contre* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* l'ensemble de la Constitution, *pour* la proposition Râteau, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* la campagne de Rome, *contre* la demande de mise en accusation du président et des ministres. Réélu, le 13 mai 1849, dans le même département, à l'Assemblée législative, le 7^e et dernier, par 47,481 voix (90,297 votants, 107,493 inscrits), il vota avec la majorité et rentra dans la vie privée au coup d'Etat de 1851.

MISSONNET (JEAN-BAPTISTE-EDME-HENRI), député au Conseil des Anciens, né à Nogent-sur-Seine (Aube) en 1750, mort à Nogent-sur-Seine le 28 février 1802, était magistrat avant la Révolution, dont il embrassa les principes avec ardeur. Président du district de Nogent en 1791, il fut élu, le 22 vendémiaire an IV, député de l'Aube au Conseil des Anciens, par 155 voix (231 votants). Il prit la parole pour faire approuver la résolution relative aux frais d'expédition des jugements, et fit un rapport (4 vendémiaire an VII) sur l'établissement d'un poste de douanes au confluent de la Sèvre et de la Vendée. Rallié au 18 brumaire, il devint, le 14 germinal an VIII, président du tribunal de Nogent.

MITCHELL (ISIDORE-HYACINTHE-MARIE-LOUIS-ROBERT), député de 1876 à 1881, né à Bayonne (Basses-Pyrénées) le 21 mai 1839, d'un père Anglais et d'une mère Espagnole, eut pour parrain don Carlos, qui lui donna en naissant le grade de capitaine dans l'armée carliste. Il débuta à dix-sept ans, comme journaliste, dans la *Presse théâtrale*, passa à Londres en 1857 comme rédacteur littéraire du *The Atlas*, et entra au *Constitutionnel*, au *Pays* en 1860, au *Nord* de Bruxelles en 1863. Rédacteur à l'*Etendard* en 1866, il remplaça, en 1868, M. Baudrillart, comme rédacteur en chef du *Constitutionnel*, mena une ardente campagne en faveur de l'empire libéral, et se déclara partisan de l'interpellation des 116 et du ministère Ollivier. Il avait rempli, à sa majorité, les formalités nécessaires à l'affirmation de la nationalité française. Ayant combattu les tendances belliqueuses de l'opinion, lors de la déclaration de guerre à la Prusse (juillet 1870), il se vit en butte à quelques manifestations hostiles. Au début de la guerre, il fut nommé chef de bataillon des nobles des Basses-Pyrénées, mais il donna sa démission pour s'engager dans les zouaves de la garde, rejoignit à Châlons l'armée de Mac-Mahon, fut fait prisonnier à Sedan, et interné d'abord à Kosel, puis à Neisse (Silésie), d'où il fit souscrire, en Italie et en Angleterre, plus de 400.000 francs pour venir en aide à ses compagnons de captivité. Au retour, il fonda le *Courrier de France*, organe républicain-conservateur (décembre 1871), avec Hubert Debrousse et Marius Topin, et attaqua vivement la politique de Thiers, puis entra à la *Presse* (1873) que dirigeait M. de la Guéronnière, y combattit les tentatives de restauration, et défendit le septennat. Au mois de février 1874, il refusa la direction de l'imprimerie et de la librairie au ministère de l'Intérieur, et acheta le *Soir* dont il fit un journal bonapartiste. Élu, le 20 février 1876, député de l'arrondissement de la Réole, par 7,703 voix (13,666 votants, 16,820 inscrits), contre 5,897 à M. Caduc, républicain, il prit place au groupe de l'Appel au peuple dont il fut un des membres les plus actifs, et soutint, contre les 363, le ministère de Broglie. Réélu, le 18 octobre 1877, par 7,962 voix (14,838 votants, 17,177 inscrits), contre 6,771 à M. Dumoulin, il défendit, à la Chambre, les droits du suffrage universel et vit son élection attaquée par M. de Mun. Après la mort du Prince impérial au Zululand, il se rangea parmi les partisans du prince Jérôme-Napoléon, et chercha à s'opposer à la scission entre ce prince et son fils Victor; en novembre 1880, il donna sa démission de membre du groupe de l'Appel au peuple. Il ne se représenta pas en 1881. Porté sur la liste conservatrice de la Gironde, le 4 octobre 1885, il échoua, avec 72,440 voix sur 162,286 votants. Au moment de l'agitation boulangiste, il se rallia au programme du général, et fit en sa faveur une active et brillante campagne. M. Mitchell est conseiller général du canton de Montaigne (Gironde), et chevalier de la Légion d'honneur du 14 août 1863.

MOCQUARD (JEAN-FRANÇOIS-CONSTANT), sénateur du second Empire, né à Bordeaux (Gironde) le 11 novembre 1791, mort à Paris le 12 décembre 1864, fit de bonnes études au lycée de Paris et suivit les cours de l'école de droit. Destiné à la diplomatie, il fut envoyé (1812) près du grand-duc de Wurtemberg comme secrétaire de légation avec le général de Montholon, fut promu chargé d'affaires, re-

prit et termina ses études juridiques, et combattit la Restauration dans les rangs du parti libéral. Stagiaire en 1817, il plaida avec Mérilhou, Mauguin, etc., pour les accusés du prétendu complot de l'*Epingle noire*, et porta encore la parole dans plusieurs autres affaires où les « libéraux » et les bonapartistes de l'époque étaient intéressés, telles que la *Souscription nationale* (1820), les *Sergents de la Rochelle* (1822), etc. Ayant quitté le barreau par suite d'une maladie du larynx en 1826, il se tint à l'écart jusqu'en 1830; profitant alors de l'avènement au pouvoir de ses amis politiques, il accepta le poste de sous-préfet à Bagnères-de-Bigorre (1830), mais il donna sa démission en 1833 et, libre désormais d'engagements envers le gouvernement de Louis-Philippe, se consacra tout entier à la propagande des idées du prince Louis-Bonaparte, avec qui il avait conservé d'amicales relations. Après avoir passé quelque temps auprès de lui en 1840, à Londres, il revint à Paris, prit la direction du journal napoléonien le *Commerce*, continua de défendre le prétendant après l'affaire de Boulogne, et resta fidèle au prisonnier de Ham, qu'il visitait assidûment. Les événements de 1848 ranimèrent l'ardeur de M. Mocquard, qui mit tout en œuvre pour rallier des partisans à son ami, fut un des membres les plus actifs du comité électoral présidé par le général Piat, et fut choisi par L.-N. Bonaparte pour secrétaire particulier. Il conserva ces fonctions intimes après l'élection du 10 décembre, devint en outre chef du cabinet, et fut un des premiers confidentes des projets de coup d'Etat. M. Mocquard prit une part importante à l'exécution de cet acte, demeura le secrétaire intime et le secrétaire particulier de l'empereur, et, le 7 mai 1863, fut appelé à faire partie du Sénat. Il mourut l'année suivante. En 1870, on retrouva dans les *Papiers de la famille impériale* une note de la main de l'empereur témoignant que M. Mocquard, qui avait toute la confiance du souverain, avait à sa disposition des sommes importantes. Sa bienveillance et sa courtoisie étaient très appréciées. Il s'occupait volontiers de littérature : la *Notice* consacrée à la reine Hortense, dans la *Biographie des contemporains*, de Jay, Jouy, Norvins, etc., est de lui. On lui attribua aussi une part de collaboration dans plusieurs drames, tirés des causes célèbres, tels que le *Masque de poix* (1855), la *Fausse adultère* (1856), les *Fiancés d'Albano* (1858), la *Tireuse de cartes* (1859), les *Massacres de Syrie* (1860). Il avait, dit-on, essayé de traduire *Tacite*; en 1871, un roman intitulé *Jessie* parut sous sa signature dans la *Revue contemporaine*.

MOIGNON-SALMON (LOUIS-JÉRÔME), député au Conseil des Cinq-Cents, né le 16 septembre 1758, mort à une date inconnue, avocat en 1789, remplit successivement, sous la Révolution, les fonctions de juge de paix de Châlons-sur-Marne (1790), de président du département de la Marne (1792), de juge au tribunal du district, de juge (au V) à la cour criminelle de la Marne, et de président de canton pour la ville de Reims. Il fut élu, le 24 germinal an VII, député de la Marne au Conseil des Cinq-Cents; son rôle parlementaire prit fin avec le coup d'Etat de Bonaparte.

MOISSON-DEVAUX (GABRIEL-PIERRE-FRANÇOIS), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Caen (Calvados) le 6 mai 1742, mort à Caen le 8 septembre 1802, fils d'un avocat du

roi au siège présidial de cette ville, étudia les sciences naturelles et spécialement la botanique. Après avoir fait, comme lieutenant au régiment de cavalerie dauphin-étranger, les campagnes de 1758 à 1761 en Allemagne, il quitta le service et se livra entièrement à son goût pour les plantes. Au moment de la Révolution, dont il n'était point l'adversaire, il fut nommé président du district de Bayeux. Elu, le 22 germinal an V, député du Calvados au Conseil des Cinq-Cents, par 344 voix (373 votants), il prit place parmi les modérés, et sollicita la reprise des travaux du port de Caen et l'exécution des anciens travaux de jonction de l'Orne à la Loire. Rendu à la vie privée, il parcourut une partie de la France en herborisant, et en étudiant les différentes méthodes agricoles. Le 6 floréal an VIII, il devint maire de Caen et membre du conseil général; il fut aussi vice-président de la société d'agriculture de Caen et membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de la même ville.

MOLÉ (MATHIEU-LOUIS, COMTE), pair des Cent-Jours, pair de France, ministre, représentant en 1848 et 1849, né à Paris le 24 janvier 1781, mort au château de Champlâtreux (Seine-et-Oise) le 23 novembre 1855, fils de Molé de Champlâtreux, président au parlement de Paris, mort sur l'échafaud le 1^{er} floréal an II, et de mademoiselle de Lamoignon, parente de Lamoignon de Malesherbes, passa avec sa mère ses premières années en Suisse et en Angleterre, et, de retour en France (1796), termina ses études classiques. Il avait vingt-six ans lorsqu'il débuta (1806) dans la littérature par les *Essais de morale et de politique*, qui eurent deux éditions: la seconde était accompagnée d'une vie de Mathieu Molé, aïeul de l'auteur. Cet ouvrage, qui faisait un pompeux éloge des institutions impériales, fut jugé diversement: Fontanes le traita avec beaucoup de bienveillance dans le *Journal de l'Empire*, depuis *Journal des Débats*, et présenta à Napoléon le jeune écrivain, qui devint successivement auditeur au conseil d'Etat, et maître des requêtes (1806). Rapporteur au conseil d'Etat, en 1806, de la loi d'exception que l'empereur voulait édicter contre les juifs, après les avoir vus à Strasbourg maîtres de presque tous les immeubles de la région par l'hypothèque et par l'usure, M. Molé ne put concilier ces mesures avec les lois égalitaires de la Révolution, et conclut à la reconnaissance officielle de la religion israélite. L'empereur le nomma commissaire impérial au Sanhédrin israélite, puis préfet de la Côte-d'Or (1807), conseiller d'Etat, directeur général des ponts et chaussées (1809), comte de l'Empire (29 septembre de la même année), et commandeur de l'ordre de la Réunion. Le comte Molé montra un réel dévouement pour l'empereur et sa dynastie, et ce fut lui que le gouvernement chargea (12 novembre 1813) de faire au Sénat la proposition d'attribuer à Napoléon, par un sénatus-consulte, la nomination du président au Corps législatif sans présentation de candidat, mesure fondée sur ce que « les usages du parlement, écrit un biographe, exigeaient une connaissance particulière des étiquettes et des formes, qui, faute d'être bien connues, pouvaient donner lieu à des méprises et à des lenteurs que les corps interprétaient toujours mal. » Molé succéda, le 20 novembre 1813, à Régnier, duc de Massa, dans les fonctions de ministre de la Justice; il les exerça jusqu'au 2 avril 1814. En sa qualité de « grand

juge », il accompagna, ainsi que tous les autres ministres, l'impératrice Marie-Louise, lorsqu'elle se rendit à Blois. La première Restauration le tint à l'écart des emplois publics. Ce ne fut que comme membre du conseil municipal de Paris qu'il signa, quelques jours avant le 20 mars 1815, la fameuse adresse présentée au roi et dans laquelle se trouvait cette phrase: « Que nous veut cet étranger pour souiller notre sol de son odieuse présence? » A son retour, Napoléon lui laissa, pendant les Cent-Jours, la direction des ponts et chaussées et sa place au conseil d'Etat. Le comte Molé refusa de signer la déclaration du conseil d'Etat du 25 mai contre les Bourbons, il quitta même la séance pour ne pas prendre part à la délibération. Vivement blâmé par l'empereur, il s'excusa en disant « qu'il n'avait pas cru pouvoir s'associer à un manifeste contenant ce blasphème politique: que Napoléon tenait sa couronne du vote et du choix du peuple français ». Cependant Napoléon le nomma, le 2 juin, pair des Cent-Jours; mais M. Molé partit pour les eaux de Plombières, écrivit de là pour s'excuser de siéger, et attendit les événements. Revenu à Paris après Waterloo, il fit parvenir à Louis XVIII l'assurance de son « maltraitable fidélité », reentra au conseil d'Etat, fut renommé (9 juillet 1815) directeur général des ponts et chaussées, et, le 17 août suivant, fut nommé à la Chambre des pairs. Dans le procès du maréchal Ney, il vota pour la mort; certains biographes affirment qu'il usa ensuite de son influence pour arracher quelques autres victimes à la terreur blanche. Bientôt, le maréchal Gouvion-Saint-Cyr étant passé du ministère de la Marine au ministère de la Guerre, Molé reçut (12 septembre 1817) le portefeuille de la Marine, qu'il garda jusqu'au 28 décembre 1818. Ce fut lui qui, dans la session de 1818, présenta à la Chambre haute le projet de loi sur la liberté de la presse. Il prit d'ailleurs une part active aux mesures qui signalèrent le ministère présidé par le duc de Richelieu, et quitta le pouvoir, avec cet homme politique, lors de la dislocation partielle du cabinet, causée par les élections de La Fayette, de Manuel et de Benjamin Constant. Il siégea dès lors, à la Chambre des pairs, parmi les royalistes constitutionnels, et combattit plusieurs fois à la tribune les opinions des ultras. A la séance du 28 mars 1826, il parla le premier contre le rétablissement du droit d'aînesse, au nom des intérêts moraux de la famille et des intérêts financiers de l'Etat. Après la révolution de juillet, le comte Molé fut appelé, dès le 11 août 1830, par Louis-Philippe, au ministère des Affaires étrangères; il travailla à faire reconnaître le nouveau roi par les puissances étrangères, et adopta, non sans quelque hésitation, le principe pacifique, cher au roi, de la non-intervention. Mais son impopularité et quelques dissentiments avec ses collègues le forcèrent, au 1^{er} novembre suivant, de résigner son portefeuille. Après la crise ministérielle du 6 septembre 1836, il fut chargé de former un nouveau cabinet, et reprit, avec la présidence du conseil (6 septembre 1836-30 mars 1839), le département des Affaires étrangères. Au premier rang des difficultés dont Thiers lui laissait l'héritage, le comte Molé trouva la question suisse et l'affaire Conseil. Persuadé qu'il n'y avait rien de vrai dans la mission d'espionnage attribuée à Conseil, et que les protestations de la diète contre le rôle de la France et de son roi n'étaient que le résultat d'une trame ourdie par les réfugiés pour perdre l'ambassadeur français, le comte Molé n'hésita pas à inter-

rompre toute relation diplomatique avec la Suisse. A la vérité la querelle se trouva apaisée presque aussitôt, la Suisse n'ayant pas persisté dans ses réclamations. Le complot de Louis Bonaparte, les attentats sans cesse renouvelés contre la vie du roi, vinrent susciter bientôt d'autres embarras au cabinet, dont un des premiers actes avait été l'élargissement des prisonniers de Ham, les ex-ministres de Charles X. Il eut enfin à lutter contre la fameuse *coalition*, dont Thiers et Guizot, écartés du ministère le 15 avril 1837, et s'alliant avec la gauche, devinrent les chefs les plus ardents. Cette année 1837 s'était annoncée par de vifs débats parlementaires. Ce fut au sujet de l'Espagne que Thiers engagea la lutte contre le cabinet. Il s'efforça de prouver que le rôle du président du conseil à l'égard de ce pays n'avait ni éclat ni grandeur; que les destins de la monarchie constitutionnelle en France étaient liés à la conservation de la royauté d'Isabelle en Espagne; que l'intervention au delà des Pyrénées contre l'absolutisme de don Carlos nous était commandée par notre alliance avec les Anglais, etc. Molé opposa à ces considérations l'élasticité manifeste des termes dans lesquels le traité de la quadruple alliance était conçu, les inconvénients d'une politique d'aventures, et les hésitations de son rival au pouvoir, dans cette même question espagnole. La Chambre se tint cette fois pour satisfaite. « Un jugement droit, écrit un historien, une élocution sans relief, mais suffisante et sobre, beaucoup de tenue, de la présence d'esprit et du sang-froid, de l'habileté dans le maniement des hommes, tout ce qui donne l'habitude des grandes relations, l'expérience des affaires, une politique apprise à l'école de l'Empire, et par conséquent le goût du despotisme, mais avec cela une facilité singulière à se plier au joug des circonstances, peu d'élévation dans les vues, nulle hardiesse dans l'exécution, un amour-propre inquiet et trop aisément irritable : voilà ce que M. Molé avait apporté aux affaires en qualités et en défauts. » Guizot ne lui pardonnait pas de prétendre avoir le pas sur ses collègues. « M. Molé, devant M. Guizot, c'était la susceptibilité patricienne aux prises avec l'orgueil. Le premier s'irritait d'avoir la suprématie à conquérir, le second affectait, à l'égard de l'homme qui la lui contestait, une sorte d'étonnement dédaigneux dont rien n'égailait l'injure. De là un duel sourd, dans lequel les conceptions législatives, les desseins politiques, l'emploi des agents, les mesures les plus générales en apparence n'entraient que comme des armes à l'usage de la jalousie. » La direction donnée au procès de Strasbourg et l'issue des débats inspirèrent au comte Molé la pensée de faire accorder au ministère le droit d'éloigner arbitrairement de Paris quiconque paraîtrait trop langoureux; le chef du cabinet abandonna son projet, non sans humeur, à la suite d'une démarche de M. Duvergier de Hauranne, et finit par s'arrêter à trois projets de loi inspirés d'ailleurs par les mêmes sentiments. Le premier, dit « de disjonction », portait que lorsque des crimes prévus par certaines lois déterminées auraient été commis en commun par des militaires et des individus appartenant à l'ordre civil, ceux-ci seraient renvoyés devant les tribunaux ordinaires et ceux-là devant les conseils de guerre. Le second demandait qu'on établît à l'île Bourbon une prison destinée à recevoir les citoyens déportés. Le troisième menaçait de la réclusion quiconque ne révélerait pas, en ayant connaissance, les complots formés contre la vie du

roi. En même temps, les ministres conviaient la Chambre à constituer au duc de Nemours un riche apanage et à accorder à la reine des Belges une dot d'un million. La première de ces trois lois émut gravement la conscience publique et souleva à la Chambre une très vive opposition : Dupin lui-même l'attaqua avec une verve mordante, qu'appuyèrent MM. Delespaul, de Golbery, Nicod. Lamartine crut devoir défendre le projet; mais MM. Charamaule, Parant, Moreau (de la Meurthe), Persil, Chaix-d'Est-Ange, Berryer, revinrent à la charge, et vainement M. de Salvaudy, rapporteur, essaya de justifier son œuvre, on l'écouta à peine et la loi fut rejetée par 211 voix contre 209. Une crise ministérielle paraissait inévitable. Pourtant, le cabinet tint bon, et la loi d'apanage fut présentée : la cour, non contente de demander un million pour la dot de la fille aînée du roi, reine des Belges, et un accroissement de revenu d'un million pour l'héritier présomptif le duc d'Orléans, réclamait pour le duc de Nemours le domaine de Rambouillet, en y ajoutant les forêts de Sénonche, de Châteauneuf et de Montécaut. Accueillie d'abord sans murmures dans les bureaux de la Chambre, la proposition ne fut pas plus tôt connue du public, que l'irritation des esprits s'accrut : un pamphlet sorti de la redoutable plume de Cormenin vint encore l'attiser. C'est alors que le cabinet fut obligé de se dissoudre. Après quelques semaines passées en essais inutiles de combinaisons, les membres qui représentaient le parti des « doctrinaires » se retirèrent, et Molé resta chargé du soin de constituer un nouveau cabinet qui fut annoncé au *Moniteur* le 15 avril, et dans lequel il conservait avec la présidence du conseil les Affaires étrangères. Le cabinet remanié s'annonça comme un ministère de conciliation : il retira la loi sur la dotation du duc de Nemours; celles qui concernaient le duc d'Orléans et la reine des Belges furent votées le 22 avril. Le comte Molé négocia, vers la même époque, le mariage du duc d'Orléans. Puis, ne tenant pas pour suffisante la majorité peu nombreuse et peu solide qu'il trouvait à la Chambre, il fit signer au roi, le 30 octobre, une ordonnance qui dissolvait la Chambre et qui convoquait les électeurs pour le 24 novembre. La discussion de l'adresse à la Chambre nouvelle remit sur le tapis l'exécution du traité de la quadruple alliance et amena un nouveau débat entre MM. Thiers et Molé. Les diverses oppositions redoublaient d'ardeur contre le cabinet : une polémique engagée dans la presse les décida à se concerter pour renverser le ministère du 15 avril. La coalition employa toute l'année 1838 à préparer la campagne décisive pour la session de 1839. La discussion de l'adresse fut le champ de bataille où les coalisés attaquèrent le ministère. Devant la Chambre, le combat fut âpre, acharné, surtout entre Guizot et Molé. Un seul trait suffira à donner le ton de la lutte. Guizot accusait son adversaire de n'être qu'un courtisan et lui appliquait le mot de Tacite : *Omnia serviliter pro dominatione*. De son banc, Molé jeta à Guizot cette cruelle réplique : « Monsieur, ce n'est pas des courtisans que Tacite parlait, c'était des ambitieux... » Cette lutte grandit singulièrement le ministre, dont la défense étonna à la fois ses adversaires et ses amis. Bien que l'Adresse, rédigée par les coalisés, ne fût pas adoptée sans modifications, le jour même du vote (8 mars) le comte Molé remit au roi la démission du cabinet, dont la chute devint irrévocable le 30 mars 1839, lorsque fut connu le

résultat des nouvelles élections législatives, défavorables aux ministres.

Eloigné dès lors du premier plan de la politique, Molé fut élu, l'année suivante, à l'unanimité moins une voix, membre de l'Académie française. Ce fut lui qui y reçut, le 29 janvier 1846, Alfred de Vigny, et l'on remarqua le ton aigre-doux de sa réponse au discours du récipiendaire dont il avait été auparavant un des protecteurs les plus actifs. En 1844, M. Crémieux ayant fait voter par la Chambre « qu'aucun membre du parlement ne pourrait être adjudicataire ou administrateur dans les compagnies de chemins de fer auxquelles des concessions seraient accordées », M. Molé, qui était président du conseil d'administration de la compagnie de l'Est, se trouva visé : « Je leur jetterai au nez tous les chemins de fer passés, présents et futurs, » écrivait-il à M. de Barante. Son nom fut souvent mis en avant dans plusieurs crises, et, en février 1848, Louis-Philippe le nomma président d'une des dernières combinaisons ministérielles qui ne purent d'ailleurs aboutir. Après la révolution de février, le comte Molé fut porté candidat à l'Assemblée constituante par les « anciens partis », dans le département de la Gironde, en remplacement de Lamartine, qui avait opté pour la Seine : élu représentant, le 17 septembre 1848, par 22,818 voix (45,527 votants, 173,778 inscrits), il siégea dans les rangs de la droite, dont il fut un des chefs ; sans prendre souvent la parole, il n'en eut pas moins d'influence. Il vota contre l'amendement Grévy sur la présidence, contre le droit au travail, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et de ses ministres. Il avait favorisé ouvertement, en vue de l'élection présidentielle du 10 décembre 1848, la candidature du général Cavaignac. « Il a sauvé la nation, qui ne pourra jamais l'oublier, » déclarait-il à la tribune le 26 octobre. Rallié ensuite au gouvernement de L.-N. Bonaparte, il soutint à l'Assemblée législative, où il fut réélu, le 13 mai 1849, représentant de la Gironde, le 8^e sur 13, par 69,635 voix (125,001 votants, 179,161 inscrits), toutes les mesures qui signalèrent l'accord du pouvoir exécutif et de la majorité, appuya l'expédition de Rome, la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, fut membre de la commission des dix-sept qui prépara la loi du 31 mai sur le suffrage universel, mais se sépara du prince-président quand la politique de l'Élysée devint contraire aux intérêts monarchiques. Il se prononça contre le coup d'État, et figura parmi les représentants qui protestèrent, le 2 décembre 1851, à la mairie du 10^e arrondissement. Rentré dans la vie privée, il mourut à son château de Champlâtreux, d'une apoplexie foudroyante, le 25 novembre 1853. Le comte Molé avait été conseiller général de Seine-et-Oise. Il était, depuis le 17 octobre 1837, grand-croix de la Légion d'honneur. On a de lui, outre l'écrit cité plus haut, quelques *Mémoires* et un certain nombre de *Discours*.

MOLETTE. — Voy. MORANGIÈS (COMTE DE).

MOLIN (JEAN-BAPTISTE-LOUIS), député de 1834 à 1846, né à Riom (Puy-de-Dôme) le 24 août 1789, mort à Paris le 27 avril 1889, propriétaire, affilié à la « charbonnerie » sous la Restauration, et hostile au gouvernement des Bourbons, se présenta à la députation en 1827 ;

il échoua, le 17 novembre, dans le 4^e arrondissement électoral du Puy-de-Dôme (Ambert), avec 78 voix contre 91 à Félou, M. de Riboulles, et ne fut pas plus heureux, le 5 juillet 1831, à Ambert (devenu le 7^e collège du Puy-de-Dôme), avec 67 voix contre 71 à Félou, M. Pourrat. Il entra au parlement comme député du même collège, le 21 juin 1834, élu par 88 voix (172 votants, 190 inscrits), contre 47 voix, au député sortant, M. Pourrat, et vit renouveler son mandat, le 4 novembre 1837, par 106 voix (177 votants, 201 inscrits), contre 38 voix à M. Bastier-Derouère, maire de Camilhac, et 32 à M. Bravard-Veyrière ; le 13 avril 1839, par 88 voix (175 votants) ; le 2 mars 1839, il avait échoué avec 82 voix contre 86 à M. de Rosamel ; mais ce dernier ayant été nommé pair de France, M. Molin le remplaça. Il fut encore réélu, le 9 juillet 1842, par 114 voix (197 votants, 216 inscrits), contre 80 voix à l'amiral Gombeyre. M. Molin fit constamment partie de la majorité ministérielle, soutint la politique doctrinaire et suivit M. Guizot dans la coalition. Il vota pour la dotation du duc de Nemours, pour les fortifications de Paris, pour le recensement, contre les incompatibilités, contre l'adjonction des capacités. Ayant échoué, le 1^{er} août 1846, avec 100 voix contre 102 à l'élu, M. Vimal-Dupuy, il rentra dans la vie privée.

MOLINE DE SAINT-YON (ALEXANDRE-PIERRE CHEVALIER), pair de France et ministre, né à Lyon (Rhône) le 29 juin 1786, mort à Bordeaux (Gironde) le 17 novembre 1870, « fils de sieur Honoré Moline de Saint-Yon, ecuyer, gouverneur de la ville de Bourg-sur-Mer (sic), et de demoiselle Gabrielle-Antoinette Rivoire », sortit de l'École militaire de Fontainebleau en 1805 avec le grade de sous-lieutenant, fit la campagne de Prusse, et fut ensuite envoyé en Espagne sous les ordres du maréchal Soult. Créé chevalier de l'Empire le 11 juin 1810, il fut blessé à Saint-Jean-de-Luz en 1813, devint chef d'escadron, et rentra en France en même temps que le duc de Dalmatie. Officier d'ordonnance de l'empereur durant la campagne de France, il assista, l'année suivante, à Ligny et à Waterloo. Mis en demi-solde à la seconde Restauration, il se consacra à la littérature, et publia, sans les signer, *Ipsiboë* (1821), opéra représenté à l'Académie royale de musique, *Mathilde ou les Croisades*, puis *François 1^{er} à Chambord*, en collaboration avec M. G. du Fougereux ; un opéra comique, *Les Époux indiscrets*, qui fut représenté en 1829, sur le théâtre Feydeau, enfin les *Amours de Charles II*, comédie en 5 actes et en vers. La révolution de juillet l'ayant remis en activité, il devint colonel en 1831, maréchal de camp en 1835, lieutenant-général en 1844, directeur du personnel et des opérations au ministère de la Guerre, pair de France le 10 novembre 1845, et, le même jour, ministre de la Guerre. Trois jours auparavant, il avait été fait grand officier de la Légion d'honneur. En désaccord avec la majorité ministérielle, il dut, le 9 mai 1847, céder son portefeuille au général Trézel. Mis d'office à la retraite le 8 juin 1848, comme général de division, il ne reparut plus sur la scène politique. On a de lui : *Guerres de religion en France de 1585 à 1590* (1834) ; *Les deux Mins* (1849) ; *Histoire des comtes de Toulon* (1859-1861) ; il collabora aussi à différents recueils militaires et écrivit pour le *Panthéon français* la biographie du prince Eugène de Beauharnais.

MOLINIER (JEAN-ANTOINE), député en 1791, né en 1762, mort à Paris le 16 juin 1829, homme de loi avant la Révolution, devint administrateur de l'Aveyron, et fut élu, le 9 septembre 1791, député de ce département à l'Assemblée législative, le 5^e sur 9, par 251 voix (417 votants). Il vota silencieusement avec la majorité. Le gouvernement consulaire le nomma, le 8 prairial an VIII, président du tribunal de Saint-Affrique.

MOLITOR (GABRIEL-JEAN-JOSEPH, COMTE), pair des Cent-Jours et pair de France, né à Hayange (Moselle) le 7 mars 1770, mort à Paris le 28 juillet 1849, « fils de M. Molitor, négociant résidant à Hayange, district de Briey, et de Mme Marianne Poupert », s'engagea comme volontaire au bataillon de la Moselle en 1791, et, nommé capitaine par ses camarades, fit avec ce grade la campagne de 1792; il prit part, comme adjudant général, à la campagne de 1793 et de 1794 à l'armée de la Moselle, fut nommé par intérim au commandement d'une brigade, assista à la bataille de Kaiserslautern, à celle de Wörth et à la victoire de Geisberg qui sauva Landau. Il passa ensuite successivement sous les ordres de Pichegru, de Moreau et de Jourdan, fut blessé au siège de Mayence, assista au siège de Kehl, et, nommé définitivement général de brigade le 30 juillet 1799, fut envoyé en Suisse, où il eut de nombreux combats à livrer contre l'armée austro-russe de Souwarow; il se distingua notamment au pont de Neffels (1^{er} octobre 1799). Affecté à l'armée du Rhin l'année suivante, il franchit ce fleuve le 1^{er} mai, s'empara de Mœskirch et de Feldkirch, et occupa les Grisons. Il reçut le grade de général de division, et, à la paix d'Amiens, commanda la 7^e division militaire à Grenoble. Appelé, en 1805, à la tête d'une division de l'armée d'Italie, il tint à Coldiers (29 octobre 1805) l'aile droite des Autrichiens et marcha ensuite sur Vienne. Après le traité de Presbourg, il devint gouverneur de la Dalmatie, repoussa les attaques de la flotte russe, et délivra Lésina et Raguse. En 1807, il fut investi du commandement civil et militaire de la Poméranie, et fut créé, en récompense de ses services, comte de l'Empire le 29 juin 1808. Il était grand officier de la Légion d'honneur depuis le 25 juillet 1806; l'empereur lui accorda en outre une dotation de 30.000 fr. Durant la campagne du Danube, en 1809, il se distingua à Aspern et à Wagram, en 1810 il commanda le cercle hanseatique, en 1811 la Hollande, où il resta jusqu'en 1813, tint tête à l'insurrection et lutta énergiquement contre la marche des alliés; il avait été fait grand-croix de l'ordre de la Réunion le 3 avril 1813. En 1814, il passa sous les ordres de Macdonald, protégea la retraite de l'armée, et commanda le 11^e corps d'armée jusqu'à l'abdication de Fontainebleau. Il adhéra au retour des Bourbons, et fut nommé, par le roi, chevalier de Saint-Louis, grand-croix de la Légion d'honneur et inspecteur d'infanterie. Au retour de l'île d'Elbe, l'empereur le plaça à la tête des gardes nationales de l'Alsace et le fit gouverneur de Strasbourg et pair le 2 juin 1815. La seconde Restauration lui retira tous ses emplois; mais le maréchal Gouvion-Saint-Cyr le rappela en 1818, avec le titre d'inspecteur général d'infanterie. Molitor prit part à la campagne d'Espagne en 1823, comme commandant du 2^e corps, occupa Valence, Murcie, Grenade, Malaga, Carthagène, battit Balasteros à Campillo de Arenas, et fut nommé

maréchal, puis pair de France le 9 octobre 1823. Il prêta serment au gouvernement de Juillet qui lui confia le commandement des 8^e et 9^e divisions militaires, et le poste de gouverneur des Invalides en 1847. Après la révolution de février, le prince Louis-Napoléon, devenu président de la République, le fit grand chancelier de la Légion d'honneur le 23 décembre 1848. Le comte Molitor mourut huit mois après.

MOLL (ALEXANDRE-PIERRE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, député de 1815 à 1822, né à Eschentzwiller (Haut-Rhin) le 22 février 1767, mort à Colmar (Haut-Rhin) le 20 septembre 1841, entra dans l'administration impériale et fut employé par Beugnot dans le grand-duché de Berg. Le 10 mai 1815, l'arrondissement d'Altkirch (Haut-Rhin) l'élut représentant à la Chambre des Cent-Jours par 51 voix (100 votants), contre 52 voix à M. Pfleger. Ce mandat lui fut renouvelé, le 22 août 1815, par le grand collège du Haut-Rhin, avec 78 voix (125 votants, 199 inscrits); et, le 20 septembre 1817, par le même collège, avec 246 voix (451 votants, 552 inscrits). Durant la session de 1815-1816, il prit place dans la minorité ministérielle, puis, l'année suivante, passa au centre, près de la gauche. En 1817, il demanda l'exemption des droits de timbre et d'enregistrement pour les actes relatifs à l'administration des compagnies d'assurance mutuelle contre l'incendie, et vota ensuite *contre* les deux lois d'exception, et *pour* la nouvelle loi électorale. Nommé, en 1818, directeur des contributions à Laval, il quitta la vie politique avec la série sortante de 1822.

MOLLARD (MARIE-PHILIBERT), sénateur du second Empire, né à Albens (Savoie) le 13 mai 1801, mort à Nice (Alpes-Maritimes) le 23 juin 1873, suivit la carrière militaire et appartint à l'armée sarde jusqu'en 1860. A cette époque, par suite de l'annexion de la Savoie, M. Mollard entra au service de la France. Général de division, il devint aide-de-camp de l'empereur Napoléon III, et fut appelé par lui au Sénat le 5 mars 1866. Il vota, jusqu'en 1870, dans la chambre haute, conformément aux vœux du pouvoir. Membre du conseil général de la Savoie, le général Mollard était grand officier de la Légion d'honneur, et grand cordon de l'ordre royal italien des SS. Maurice et Lazare.

MOLLERUS (JEAN-HENRI), député au Corps législatif de 1811 à 1814, né à la Haye (Hollande) le 30 octobre 1750, mort à Utrecht (Hollande) le 22 juin 1834, fils d'un président de la haute cour de justice, suivit la carrière judiciaire, et devint (1784) greffier du conseil d'Etat. Dévoué à la maison d'Orange, il donna sa démission lors de l'occupation française, fut nommé, en 1802, secrétaire des Etats provinciaux de la Hollande, puis membre du conseil des colonies d'Asie, membre du conseil d'Etat (1806), et fut successivement ministre de l'Intérieur et ministre des Cultes. Napoléon l'appela, le 19 février 1811, à siéger dans le Corps législatif impérial, comme député des Bouches-de-la-Meuse, et le nomma, peu après, directeur des ponts et chaussées en Hollande. Il siégea jusqu'en 1814, et remplit quelque temps dans son pays, au retour du stathouder, le poste de ministre de la Guerre. Il rentra la même année au conseil d'Etat, dont il devint vice-président (1816).

MOLLET (JEAN-LUC-ANTHELME), membre de la Convention, représentant à la Chambre des

Cent-Jours, né à Belley (Ain) le 23 mai 1752, mort à Belley le 15 mars 1834, « fils de maître Philibert Mollet, procureur au bailliage de Belley, et de demoiselle Sébastienne Muniès », était avocat à Belley avant la Révolution. Il fut élu, le 5 septembre 1792, député de l'Ain à la Convention, le 5^e sur 6, par 208 voix (371 votants). Il se prononça, dans le procès du roi, « pour la détention ». Ayant donné sa démission, le 16 août 1793, comme malade d'une fistule hémorroïdale, Mollet fut remplacé par M. Ferrand. Le 13 mai 1815, l'arrondissement de Belley l'élut à la Chambre des Cent-Jours, par 74 voix (75 votants, 133 inscrits). Il reentra dans la vie privée après cette courte législature.

MOLLET (ANTHELME-ROSELLI), dit ROSELLI-MOLLET, né à Belley (Ain) le 12 février 1796, mort à Belley le 15 avril 1886, fils du précédent et de Étienne Roux, étudia le droit et se fit recevoir avocat. Il exerça cette profession à Belley, fit une vive opposition au gouvernement de Louis-Philippe dans les rangs du parti démocratique, et fut nommé, en 1848, commissaire de la République dans le département de l'Ain. Un conflit s'étant élevé entre lui et les autres commissaires du gouvernement, M. de Champvans resta seul à la tête du département. M. Roselli-Mollet fut élu, comme candidat des démocrates-socialistes, représentant de l'Ain à l'Assemblée législative (13 mai 1849), le 3^e sur 8, par 48,000 voix (82,754 votants, 102,031 inscrits). Il prit place à la Montagne et appuya l'interpellation de Ledru-Rollin sur l'expédition de Rome. Bien que son nom figurât au bas des manifestes du 13 juin, il ne fut pas impliqué dans les poursuites exercées à la suite de l'affaire du Conservatoire des Arts et Métiers, s'associa, jusqu'à la fin de la législature, aux votes de la minorité démocratique, contre la loi Falloux-Pariet sur l'enseignement, contre la loi restrictive du suffrage universel, protesta contre le coup d'Etat de 1851, et reentra dans la vie privée.

MOLLET (LUC-PHILIBERT-EDMOND), dit ROSELLI-MOLLET, député de 1881 à 1883, né à Belley (Ain) le 30 janvier 1842, mort à Magnieu (Ain) le 3 octobre 1883, fils du précédent et de Claudine-Rosalie Lagrange, fut attaché, comme ingénieur, aux chemins de fer de la Suisse, et devint, d'autre part, conseiller général du département de l'Ain. Républicain avancé, il fut compromis dans l'insurrection communaliste de 1871. Puis il se présenta, le 20 février 1876, aux élections de la Chambre des députés dans l'arrondissement de Belley, et obtint 1,403 voix contre 12,945 à l'élu opportuniste, M. Chaley, et 4,456 au candidat conservateur, M. Cottin. M. Roselli-Mollet fut plus heureux le 21 août 1881 : élu, sur un programme radical, par 11,052 voix (17,615 votants, 23,574 inscrits), contre 5,847 au député sortant, M. Chaley, il prit place à l'extrême gauche, vota contre les ministères Gambetta et J. Ferry, soutint la politique intransigeante, et mourut au cours de la législature (octobre 1883). Il fut remplacé, le 25 novembre suivant, par M. Gignet.

MOLLEVAUT (ETIENNE), membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, au Conseil des Cinq-Cents, et au Corps législatif de l'an VIII à 1807, né à Jouy-sous-les-Côtes (Meuse) le 20 juillet 1744, mort à Nancy (Meurthe) le 10 janvier 1816, était avocat au parlement de Nancy ; à l'époque de la Révolu-

tion, il fut élu maire de cette ville. Appelé, en mars 1791, à faire partie du tribunal de cassation, il fut élu, le 4 septembre 1792, député de la Meurthe à la Convention, et siégea parmi les modérés. Il vota, dans le procès du roi, pour la détention et le bannissement à la paix, en motivant ainsi son opinion : « Je déclare que je vais prononcer comme mandataire du peuple ; nul décret ne m'en a ôté le titre. Je déclare que je ne suivrai aucun autre motif que celui de l'intérêt du peuple. Je suis convaincu que le jour qui verrait tomber la tête du tyran serait peut-être celui de l'établissement d'une tyrannie nouvelle. Je suis convaincu que la mort de Louis serait pour le peuple français ce que fut celle de Charles I^{er} aux Anglais. Je vote pour la détention pendant la guerre, et pour le bannissement à la paix. » Du parti de la Gironde, il fut membre et président du comité des douze, et se retira de ce comité le 30 mai 1793 avec ses collègues. Mais, impliqué dans le procès des Girondins, il fut, sur la dénonciation de Bourdon (de l'Oise), décrété d'arrestation et d'accusation (2 juin) et mis hors la loi (28 juillet) ; il échappa aux conséquences de ces mesures en se cachant en Bretagne chez un ami. Ses biens furent confisqués. Après le 9 thermidor, diverses motions se produisirent en sa faveur ; mais il ne fut rappelé à l'Assemblée qu'en frimaire an III. Réélu (21 vendémiaire an IV) par neuf départements député au Conseil des Anciens, il opta pour la Meurthe, devint secrétaire du Conseil, puis président, passa au Conseil des Cinq-Cents le 24 germinal an VI, et, s'étant rallié au coup d'Etat de brumaire, fut désigné par le Sénat conservateur (4 nivôse an VIII), pour représenter la Meurthe au nouveau Corps législatif ; il siégea jusqu'en 1807. Nommé, en 1809, proviseur du lycée de Nancy, bâtonnier de l'ordre des avocats de Nancy en 1814, il fut chargé, en cette qualité, de complimenter le comte d'Artois, lors de son passage en cette ville.

MOLLIEU (JEAN-JACQUES-FRANÇOIS), député en 1789, né à Mesnil-sur-Blangy (Calvados) le 11 juin 1754, mort en 1821, « fils de François Mollieu et d'Anne-Catherine Lecomte », était propriétaire à Pont-l'Évêque. Élu, le 23 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Rouen, il se fit peu remarquer dans l'Assemblée constituante, devint membre du directoire du district de Pont-l'Évêque, chef de bataillon de la garde nationale, et fut plus tard, en raison des relations de son père (voir plus bas) avec le premier Consul, appelé (5 floréal an VIII) au poste de sous-préfet de Pont-l'Évêque. Administrateur de la caisse d'amortissement (8 prairial an XII), il reçut, le 6 avril 1813, de Napoléon I^{er}, le cordon de grand-aigle de la Légion d'honneur.

MOLLIEU (FRANÇOIS-NICOLAS, COMTE), ministre, pair des Cent-Jours et pair de France, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 28 février 1758, mort à Paris le 20 avril 1850, « fils de Jacques-Robert Mollieu, marchand fabricant, et de Marie-Anne Cotelle », fit de brillantes études à Paris, entra au ministère des Finances par la protection du duc de Richelieu, y devint bientôt premier commis, et fut chargé, de 1784 à 1786, de la surveillance des fermes générales, dont il augmenta le rendement annuel de quatorze millions. Il obtint en récompense une pension de 3,000 livres jusqu'à la Révolution. Il appuya auprès de M. de Calonne un mémoire de Lavoisier sur les objets de consom-

mation qui échappaient à l'impôt, l'adoption des conclusions de ce mémoire aboutit à la construction des barrières de l'octroi de Paris. A la chute de M. de Calonne, Mollien contribua à la négociation d'un traité de commerce entre la France et l'Angleterre (1786). Au moment de la réorganisation de l'administration des domaines et de l'enregistrement, il fut nommé directeur dans le département de l'Eure. Le 10 août 1792, il donna sa démission. Il s'occupa ensuite d'industrie cotonnière; mais, en février 1794, sur la dénonciation d'un certain Gaudot, ex-employé des octrois de Paris, que Mollien avait autrefois fait condamner pour vol, il fut déclaré suspect de complicité avec les fermiers généraux, fut emprisonné avec eux, échappa à leur sort, et fut mis en liberté après le 9 thermidor. Il se rendit alors en Angleterre dont il étudia le système financier, et retourna à Paris à l'approche des événements de brumaire. Gaudin, ministre des Finances, confia bientôt à Mollien la direction de la caisse d'amortissement, dont celui-ci améliora la comptabilité. L'année suivante, il fut mandé auprès du premier Consul qui voulait mettre un terme aux fluctuations désordonnées de la Bourse de Paris. Tout en étant partisan de la liberté des transactions, Mollien proposa de soumettre les joueurs à la loi commune des contrats. Le premier Consul prit aussi son avis sur la réorganisation de la caisse d'amortissement, sur la Banque de France, sur le taux du change, sur les emprunts, lui demanda un rapport quotidien sur les dispositions de la Bourse et, sur les incidents financiers, et le nomma conseiller d'Etat (1804). Lors de la crise que la Banque de France traversa en 1805, Mollien avait proposé de réduire l'escompte; son conseil n'avait pas été écouté; la panique continuait et chaque jour les caisses étaient assaillies par les porteurs de billets. Napoléon, qui venait de terminer la campagne d'Austerlitz, revint à Paris brusquement, le 26 janvier 1806, et convoqua un conseil de finances auquel assistèrent Gaudin, Barbé-Marbois, deux conseillers d'Etat de Fermon et de Crétet, et Mollien. A l'issue de ce conseil, l'empereur retint Mollien et lui annonça qu'il le nommait ministre du Trésor. Mollien exerça ces fonctions du 27 février 1806 au 30 mars 1814. En mai 1806, il adressa à l'empereur un rapport remarquable sur la situation du département qui lui était confié; il y signalait deux réformes importantes: la création de la caisse de service, qui affranchissait le Trésor de la tutelle des banquiers, et qui permettait de faire rentrer les revenus de l'Etat par anticipation et de la manière la moins onéreuse, et l'adoption du système de comptabilité en partie double, qui permettait l'exacte surveillance et la parfaite régularité de l'administration financière. Il fut cependant l'adversaire de la mesure proposée par Napoléon, et tendant à déclarer usuraire tout intérêt supérieur à cinq pour cent. Déjà grand cordon de la Légion d'honneur, Mollien fut créé comte de l'Empire le 26 avril 1808, et reçut plusieurs dotations en Westphalie, en Illyrie et en Hanovre. En 1814, il suivit l'impératrice à Blois et vécut dans la retraite pendant la première Restauration. Le 20 mars 1815, il reprit ses fonctions de ministre à la demande de l'empereur, et fut nommé pair de France le 2 juin 1815. Au retour de Gand, il se retira près d'Etampes, dans sa campagne de Jours, qu'il avait achetée en 1807 grâce à une gratification de 300,000 francs que l'empereur lui avait donnée sur les fonds extraordinaires de la grande armée. Mollien fut en effet un des

rare ministres qui eurent l'honneur de rester pauvres. En 1818 et en 1819, il refusa le portefeuille que lui offrirent le duc de Richelieu et le duc Decazes, fut nommé pair de France le 5 mars 1819, fut plusieurs fois chargé, à la Chambre haute, du rapport sur le budget, devint président de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement, président de l'Institut agronomique, et s'occupa de la rédaction de ses *Mémoires*. Après 1830, il fut président de la commission chargée de consentir au commerce parisien un prêt de 30 millions, membre du conseil supérieur du commerce, et conseiller général de Seine-et-Oise. Après la révolution de février, il reçut la visite du prince Louis-Napoléon; il était le dernier survivant des ministres du premier Empire. Il mourut quelques jours après, sans avoir eu d'enfants de son mariage avec Mlle Dutilleul, fille d'un ancien premier commis des finances. Mollien a laissé des *Mémoires* qui n'ont pas été publiés. L'empereur Napoléon III a donné son nom à l'un des pavillons du nouveau Louvre.

MOLLIER (CHARLES-EUDOXE), député de 1876 à 1879, né à Boves (Somme) le 4 août 1835, mort à Chaulnes (Somme) le 17 janvier 1879, fit ses études de médecine militaire au Val-de-Grâce, et suivit la campagne de 1870, comme médecin militaire, aux armées du Rhin, de la Loire et de l'Est. Retiré à Péronne après la guerre, il y exerça la médecine, devint conseiller général de la Somme en octobre 1871, pour le canton de Chaulnes, secrétaire du conseil en 1873, et fut élu, le 20 février 1876, sur un programme républicain conservateur, député du 1^{er} arrondissement de Péronne, par 5,905 voix (11,236 votants, 13,737 inscrits), contre 5,242 à M. Vasset. Il prit place à gauche, et fut l'un des 363 députés qui refusèrent un vote de confiance au ministère de Broglie. Réélu, comme tel, le 14 octobre 1877, par 6,609 voix (12,135 votants, 14,013 inscrits), contre 5,464 à M. Vasset, il continua de voter avec la gauche. Il mourut au cours de la session, et fut remplacé, le 6 avril 1879, par M. Cadot.

MOLTEDO (JEAN-ANDRÉ-ANTOINE), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Vico (Corse) en 1751, mort vers 1827, appartenait à une ancienne famille *dal Mortao*, *Moltedo* ou *Multedo*; son acte de baptême n'a pu être retrouvé, mais, tandis qu'il signait *Moltedo*, et que ses deux médailles de membre des Cinq-Cents portent également *Moltedo*, son acte de confirmation, du 17 mai 1766, porte: *filius Joseph de Multedis*, et les membres actuels de la famille signent *Multedo* (*V. ce nom*). Jean-André-Antoine entra dans les ordres, fut nommé chanoine, puis vicaire-général, et, en 1791, membre de l'administration du département. Elu, le 20 septembre 1792, député de la Corse à la Convention, le 6^e et dernier, par 206 voix (394 votants), il se prononça « pour la réclusion du roi », et fut réélu, par son département, député au Conseil des Cinq-Cents, le 22 vendémiaire an IV; il parla en faveur de ceux des habitants de la Corse qui, pour se soustraire à la domination anglaise, avaient quitté leur patrie, et demanda pour eux la nourriture et la solde accordées aux défenseurs de la République. Moltedo était dévoué à la France et, en 1796, dans une assemblée séparatiste à Corte, Charles-André Pozzo di Borgo proposa de lui retirer son mandat de député. Le temps n'a pas encore éteint aujourd'hui la haine héréditaire entre les deux familles.